

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Kofinanziert von
der Europäischen Union



Rhin Supérieur | Oberrhein

PROGRAMME

2021-2027

Indicateurs

Version 1 du 7 décembre 2023

SOMMAIRE

1.	PROPOS INTRODUCTIF ET DEFINITIONS	2
1.1	Cadrage	2
1.2	Définitions	2
2.	RECAPITULATIF ET REPARTITION DES DIFFERENTS INDICATEURS RETENUS PAR OBJECTIF SPECIFIQUE	3
2.1	Priorité A	3
2.2	Priorité B	4
2.3	Priorité C	5
2.4	Priorité D	6
2.5	Priorité E	7

1. Propos introductif et définitions

1.1 Cadrage

Les indicateurs permettent aux partenaires des projets financés de rendre compte à l'Autorité de gestion de l'impact de l'action des projets sur le territoire et les citoyens du Rhin supérieur.

Il est à noter que le programme accordera une attention particulière aux indicateurs lors de l'instruction du projet (valeurs cibles définies) ainsi que tout au long de la vie du projet (remontée régulière des données par les projets). Ainsi, les valeurs cibles définies lors de l'élaboration du projet doivent être réalistes et leur volume conforme à ce qui pourrait effectivement être atteint dans le cadre de la mise en œuvre du projet. L'ensemble des contributions des projets aux indicateurs doit permettre d'atteindre les valeurs cibles approuvées par la Commission européenne et prévues pour chaque objectif spécifique.

Les bénéficiaires, actuels et futurs, du programme Interreg Rhin Supérieur sont invités à se référer au guide spécifique sur les indicateurs, accessible sur le site Internet du programme. Lors de l'élaboration d'un projet, il permet à tout candidat intéressé de se renseigner sur le système d'indicateurs, son fonctionnement et son application dans le cadre de son projet. Au moment de la mise en œuvre effective du projet, les bénéficiaires peuvent se référer à ce guide, notamment concernant les justificatifs à transmettre.

1.2 Définitions

Pour la période de programmation 2021-2027, les indicateurs sont de deux natures :

Indicateurs de réalisation :

Ensemble de données qui permet de quantifier les actions que les projets cofinancés souhaitent **réaliser** durant leur période de réalisation et qui contribuent aux objectifs du programme.

Indicateurs de résultat :

Ensemble de données qui permet de quantifier les **résultats** des actions menées dans le cadre des projets cofinancés. Pour certains indicateurs de résultat, le résultat présenté peut survenir après la fin de la période de réalisation du projet. Ainsi, l'Autorité de gestion pourra contacter les porteurs de projet dans le cadre d'enquêtes réalisées au-delà de la période de réalisation du projet. Contrairement à ce qui était le cas durant la période de programmation 2014-2020, la contribution aux indicateurs de résultat se fait directement par les projets cofinancés.

Il convient ici de souligner que, si la contribution à (au moins) un indicateur de réalisation est obligatoire dans le cadre des projets, la contribution à l'indicateur de résultat correspondant ne l'est pas nécessairement.

2. Récapitulatif et répartition des différents indicateurs retenus par objectif spécifique

2.1 Priorité A

Objectif spécifique	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat
A1 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes	RCO 83 Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79 Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
	RCO 116 Solutions élaborées conjointement	RCR 104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
A2 Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents en dehors du réseau transeuropéen d'énergie (RTE-E)	RCO 87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	RCR 84 Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
	RCO 116 Solutions élaborées conjointement	RCR 104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
A3 Améliorer la biodiversité, renforcer les trames vertes, lutter contre la pollution	RCO 81 Participations à des actions communes transfrontières	RCR 85 Participations à des actions communes par-delà les frontières après la fin d'un projet
	RCO 83 Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79 Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
	RCO 116 Solutions élaborées conjointement	RCR 104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
	RCO 87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	RCR 84 Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet

2.2 Priorité B

Objectif spécifique	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat
B1 Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière	RCO 83 Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79 Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
	RCO 116 Solutions élaborées conjointement	RCR 104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
B2 Développer un RTE-T durable, intelligent, sûr, intermodal et résilient face aux facteurs climatiques	RCO 116 Solutions élaborées conjointement	RCR 104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
C1 Améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité par-delà les frontières	RCO 116 Solutions élaborées conjointement	RCR 104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
	RCO 81 Participations à des actions communes transfrontières	RCR 85 Participations à des actions communes par-delà les frontières après la fin d'un projet
	RCO 85 – Participants à des actions de formation communes	RCR 81 Actions de formation communes menées à terme

2.3 Priorité C

Objectif spécifique	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat
C2 Améliorer l'accès à l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie et la qualité de ces derniers par-delà les frontières en vue d'augmenter leurs niveaux en matière d'instruction et de compétences reconnus par-delà les frontières	RCO 81 Participations à des actions communes transfrontières	RCR 85 Participations à des actions communes par-delà les frontières après la fin d'un projet
	RCO 85 Participants à des actions de formation communes	RCR 81 Actions de formation communes menées à terme
	RCO 116 Solutions élaborées conjointement	RCR 104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
C3 Améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la résilience des systèmes de soins de santé et des soins de longue durée par-delà les frontières	RCO 116 Solutions élaborées conjointement	RCR 104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
	RCO 87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	RCR 84 Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
C4 Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale	RCO 116 Solutions élaborées conjointement	RCR 104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
	RCO 87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	RCR 84 Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet

2.4 Priorité D

Objectif spécifique	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat
D1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	RCO 83 Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79 Stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
	RCO 87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	RCR 84 Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
	/	RCR 08 Publications émanant de projets bénéficiant d'un soutien
D2 Renforcer la croissance et la compétitivité des PME	RCO 01 Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	/
	RCO 04 Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	/
	RCO 87 Organisations qui coopèrent par-delà les frontières	RCR 84 Organisations coopérant par-delà les frontières après la fin d'un projet
	RCO 116 Solutions élaborées conjointement	RCR 104 Solutions adoptées ou développées par des organisations

2.5 Priorité E

Objectif spécifique	Indicateur de réalisation	Indicateur de résultat
E1 Contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières	RCO 117 Solutions pour surmonter les obstacles juridiques ou administratifs transfrontières recensés	RCR 104 Solutions adoptées ou développées par des organisations
	RCO 116 Solutions élaborées conjointement	
	RCO 81 Participations à des actions communes transfrontières	RCR 85 Participations à des actions communes par-delà les frontières après la fin d'un projet
	RCO 83 Stratégies et plans d'action élaborés conjointement	RCR 79 stratégies et plans d'action communs adoptés par des organisations
E2 Actions « people-to-people »	RCO 115 Manifestations publiques transfrontières organisées conjointement	/
	RCO 81 Participations à des actions communes transfrontières	RCR 85 Participations à des actions communes par-delà les frontières après la fin d'un projet